



© DG Trésor

Lettre économique d'Égypte

N° 66 – Novembre 2016

La décision tant attendue est enfin arrivée. Depuis le 3 novembre, la livre égyptienne flotte après avoir été dévaluée de près de 48%. Dans le même temps, les carburants ont augmenté dans de fortes proportions. Le choc est rude et s'accompagne de nombreuses mesures pour en atténuer les effets. Deux semaines après, l'impression est que cette première phase de la réforme du régime de change est plutôt réussie. Progressivement, on apprend que les devises reviennent dans le système bancaire. La livre, après une phase de dépréciation initiale, est encore en phase d'évolution : tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, en fonction de la disponibilité et des besoins en devises. Mais le fait est que la confiance revient sur les marchés : la bourse a bien accueilli cette décision de laisser flotter la livre et l'Égypte est revenue avec succès sur les marchés internationaux de la dette. Le pari de s'en remettre au marché paraît gagnant. Et la population, malgré les difficultés qu'elle affronte, semble comprendre la nécessité pour le pays de réformer son économie. C'est sans aucun doute un moment historique pour l'Égypte. Mais le chemin sera encore long : la réforme engagée réussira si la situation des finances publiques s'améliore, si l'Égypte parvient à attirer les investissements et à diversifier son économie. Cela suppose un important travail sur le climat des affaires. Enfin, les amortisseurs sociaux devront fonctionner pour permettre aux plus vulnérables d'absorber le choc des réformes. Mais les premiers résultats sont encourageants. Soyons sûrs que les entreprises françaises présentes en Égypte sauront s'inscrire dans cette dynamique : c'est le message que nous avons voulu porter lors de la conférence sur les investissements français en Égypte organisée le 22 novembre par Al Ahram Hebdo avec le soutien de la CCIFE et de l'Ambassade.

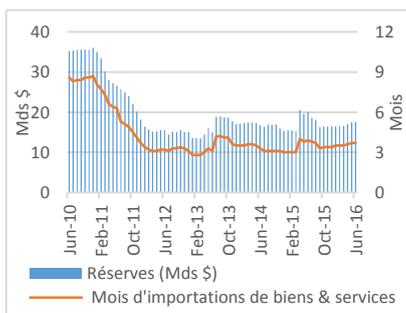
Jérôme Baconin
Conseiller économique

Conjoncture économique Libéralisation du taux de change et accord avec le FMI

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtrésor.gouv.fr

Evolution des réserves internationales nettes depuis 2010



L'Égypte est confrontée à des problèmes d'accès aux devises qui se sont accentués depuis le début de l'année 2016. Ceux-ci sont liés au déséquilibre des finances publiques, au creusement du déficit de la balance des paiements et au bas niveau des réserves de change (17,5 Mds \$ en juin 2016 soit à peine plus de 3 mois d'importations) qui ont poussé la Banque Centrale à rationner l'accès aux devises pour l'ensemble des opérateurs. Dans ce contexte, on a vu se développer un marché noir où le taux de change de la livre a pu atteindre 18,2 LE/\$ le 31 octobre, soit un écart supérieur à 100% avec le taux officiel. Et cette situation a provoqué le grippage progressif d'une économie ouverte et intégrée aux flux commerciaux et financiers internationaux.

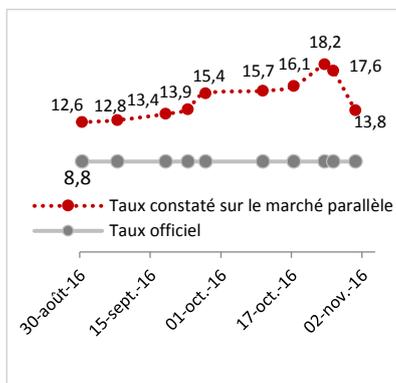
Pour résoudre cette crise, la Banque centrale a donc décidé le 3 novembre de dévaluer sa monnaie de 48% puis de la laisser flotter librement. De manière concomitante, elle a levé les restrictions sur les retraits et dépôts en devises pour les particuliers et les entreprises¹. Elle a également relevé ses principaux taux d'intérêts directeurs de 300 pb.

¹ Les plafonds de dépôts et de retraits pour les importateurs de produits non essentiels restent en vigueur.

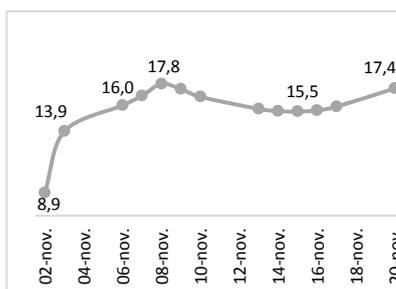


Lettre économique d’Egypte n°66 – Novembre 2016 © DG Trésor

Evolution des taux de change LE/\$ avant la dévaluation



Evolution du taux de change officiel* LE/\$ suite à la dévaluation



* Moyenne entre le prix d’achat et le prix de vente communiqués par la Banque Centrale

Sources : Banque Centrale, Reuters, Entreprise



[Lire le communiqué de presse du FMI](#)

Cette dernière décision a pour objectif de ramener les flux monétaires vers le secteur bancaire formel mais également de limiter les pressions inflationnistes.

Le 3 novembre a donc vu les banques participer à une enchère de devises de 98,7 M \$ vendues au taux moyen de 14,6 LE/\$, soit un peu plus que le taux indicatif de 13 LE/\$ (+/- 10%) donné par la BCE pour réactiver le marché. Ensuite, le taux de change de la livre égyptienne s’est déprécié, passant d’un taux moyen de 16 LE/\$ lors de la première séance de cotation libre à un taux moyen de 17,8 LE/\$ le 8 novembre. Il s’est ensuite renforcé jusqu’à atteindre 15,5 LE/\$ le 15 novembre, avant de se déprécier à 17,4 LE/\$ le 20 novembre. **Ces fluctuations reflètent la capacité des banques à se procurer des devises et à progressivement couvrir les demandes de leurs clients.**

D’ailleurs, la Banque Centrale desserre progressivement les conditions d’accès aux dollars. Alors qu’elles ne pouvaient proposer des devises que pour le financement de nouveaux projets et l’importation de produits prioritaires, les banques ont, depuis le 17 novembre, l’autorisation de fournir des devises pour l’importation de produits non-prioritaires. Elles ne sont toujours pas autorisées à proposer des devises pour le financement des arriérés, le transfert des dividendes et le financement des besoins en fonds de roulement. Si les dollars reviennent dans le secteur bancaire (les banques auraient attiré 3 Mds \$ durant les trois semaines qui ont suivi la libéralisation du taux de change), cela reste néanmoins insuffisant pour couvrir les besoins en devises des entreprises. On peut donc encore anticiper des évolutions à la hausse et à la baisse avant une stabilisation des cours, dont il est encore trop tôt pour dire quand elle se produira.

Sur la Bourse du Caire, les investisseurs ont accueilli favorablement la décision. Suite à la dévaluation, l’EGX30, qui regroupe les 30 premières capitalisations boursières, a cru pendant 8 jours consécutifs pour atteindre 10916 pts (+25,5%), soit **son plus haut niveau depuis juin 2008.**

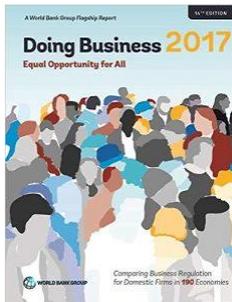
De plus, **l’Egypte a décidé ce même 3 novembre d’augmenter les prix de l’ensemble des carburants.** Par exemple, le prix de l’essence octane 80 est désormais de 2,35 LE/L (+47%), celui de l’octane 92 de 3,5 LE/L (+35%) et celui du diesel de 2,35 LE/L (+31%).

En plus de l’adoption de la TVA et de la flexibilisation du régime de change, cette dernière décision était une des réformes préalables à **l’adoption par le conseil d’administration du FMI du programme d’assistance financière à l’Egypte.** Ce programme, approuvé le 11 novembre, va permettre à l’Egypte de bénéficier d’une enveloppe de 12 Mds \$ sur 3 ans, à hauteur de 4 Mds \$ / an, dont une première tranche de 2,75 Mds \$ a été immédiatement débloquée. L’Egypte est également parvenue à boucler le financement complémentaire de 6 Mds \$ nécessaire à la mise en place du programme en empruntant 2 Mds \$ auprès de plusieurs banques commerciales. Cet emprunt a été garanti par une émission obligataire de 4 Mds \$ réalisée sur la bourse de Dublin.

Les autorités égyptiennes ont désormais pour priorités **d’atténuer les effets inflationnistes de ces décisions sur les classes populaires** et de prendre les mesures permettant de **moderniser l’environnement légal des affaires et de favoriser la diversification de l’économie ainsi que les investissements directs étrangers.**

**Conjoncture économique** L'Égypte au 122^e rang du classement Doing Business 2017

Laurent Boulan

laurent.boulan@dtresor.gov.fr[Site Web Doing Business](#)

(en français)

[Télécharger le rapport 2017](#)

(en anglais)

[Accéder aux données détaillées](#)

(en français)

L'Égypte s'est classée à la 122^{ème} place (sur 190) du classement Doing Business 2017 réalisé par la Banque Mondiale, en hausse de 9 places par rapport à l'année dernière. Elle ambitionne de se hausser à la 90^{ème} place du classement à l'horizon 2020.

Cette amélioration du classement de l'Égypte s'explique par les progrès réalisés sur cinq indicateurs. En matière de **de création d'entreprise** (+34 places), le rapport souligne la mise en place d'un guichet unique pour l'enregistrement des entreprises (*one stop shop*) qui aurait permis de réduire substantiellement le nombre de procédures, les délais et les coûts. **L'obtention des permis de construire aurait également été facilitée**, ce qui permet à l'Égypte de gagner 49 places sur cet indicateur. **Des efforts en termes de raccordement et d'approvisionnement en électricité** permettent à l'Égypte de grimper de 26 places sur cet indice. En effet, on se souvient que l'Égypte a dû faire face à des coupures fréquentes d'électricité sur la période 2012-2014 et qu'elle a résolu ce problème en accroissant ses capacités de production électrique. **Des progrès (+8 places) ont également été remarqués en termes de protection des investisseurs minoritaires** (renforcement des droits et rôle des actionnaires dans la prise de décisions, clarification des structures de propriété et de contrôle). **L'Égypte avance également en matière de règlement de l'insolvabilité** (amélioration du taux de recouvrement, renforcement du cadre législatif), gagnant ainsi 10 places sur ce paramètre. Enfin, elle **enregistre une avancée modeste dans le domaine du transfert de propriété** (+3 places) grâce à une légère réduction du nombre de procédures et des délais.

En revanche, l'Égypte régresse sur quatre indicateurs. **Le plus fort déclin observé se situe dans le domaine du commerce extérieur** (-11 places) du fait de l'alourdissement des procédures liées à la documentation d'importation, de l'allongement des délais pour les dédouanements à l'importation et de l'augmentation des coûts de dédouanement à l'exportation. Les plafonds imposés sur les dépôts et les retraits en devises pour les importations sont également fustigés. **L'Égypte recule également en matière de paiement des taxes et des impôts** (-10 places) du fait des lourdeurs administratives liées au contrôle, au remboursement et au règlement des litiges fiscaux que subissent les PME. **L'Égypte rétrograde aussi en matière d'exécution des contrats** (-7 places) à cause d'une dégradation de la qualité des procédures judiciaires en cas de litige commercial. Enfin, **dans le domaine de l'obtention de prêts bancaires, l'Égypte perd 3 places** du fait d'une baisse du taux de couverture des bureaux de crédit².

D'un point de vue régional, on remarque que les performances générales de l'Égypte en matière de réglementation des affaires sont similaires à celles de la moyenne des pays arabes. Néanmoins, on note que **l'Égypte se situe parmi les meilleurs pays du monde arabe pour sa législation régissant la création d'entreprise** (2^{ème} rang derrière Oman) **et celle régissant l'accès au crédit bancaire** (1^{er} rang ex-aequo avec l'Arabie Saoudite). En l'occurrence, le nombre de procédures nécessaires pour enregistrer son entreprise (4 contre 10 en moyenne dans les pays arabes), tout comme le nombre de jours (6 contre 35 en moyenne), seraient les plus faibles de la région. L'Égypte réaliserait également les meilleures performances régionales en termes de profondeur de l'information concernant la solvabilité des demandeurs de crédit.

² Un bureau de crédit est une organisation qui acquiert et compile les antécédents de crédit des particuliers. Les établissements financiers utilisent ensuite les informations recueillies pour optimiser leur risque et leur octroi de crédit.



Elle se situe par contre dans le dernier tiers du classement pour sa réglementation régissant le transfert de propriété, la fiscalité des affaires, le commerce extérieur et l’exécution des contrats. En l’occurrence, on notera que le nombre de jours nécessaires pour transférer une propriété serait le plus élevé du monde arabe (60 jours contre 19 en moyenne). L’Egypte serait également le pays le plus chronophage (265 jours contre 96 en moyenne) et le plus coûteux (1000 \$ contre 60 \$ en moyenne) pour la constitution de la documentation d’importation. Avec 1010 jours, le temps nécessaire pour régler un litige commercial devant les tribunaux serait également parmi les plus longs de la région.

	Classement			
	Doing Business 2016 (189 pays)		Doing Business 2017 (190 pays)	
	Egypte	Monde arabe*	Egypte	Monde arabe*
Facilité des Affaires	131	122	122	124
Création d’entreprise	73	124	39	119
Obtention de permis de construire	113	97	64	91
Approvisionnement en l’électricité	144	99	88	97
Transfert de propriété	111	92	109	92
Obtention de prêts	79	137	82	138
Protection des investisseurs	122	127	114	128
Paiement des taxes	151	81	162	83
Commerce extérieur	157	129	168	129
Exécution des contrats	155	110	162	116
Règlement de l’insolvabilité	119	132	109	129

* Moyenne des classements obtenus par l’Algérie, l’Arabie Saoudite, le Bahreïn, la Cisjordanie & la bande de Gaza, les Comores, Djibouti, l’Egypte, les Emirats Arabes Unis, l’Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, Oman, le Qatar, le Soudan, la Syrie, la Tunisie et le Yémen.

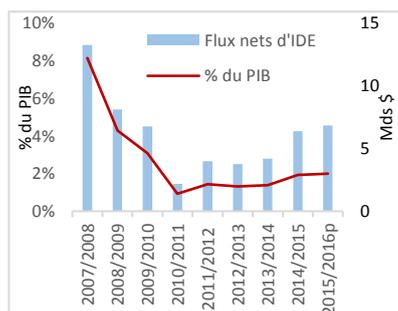
Conjoncture économique

Les investissements directs étrangers (IDE) en 2015/16

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtrésor.gouv.fr

Evolution des flux nets d’IDE



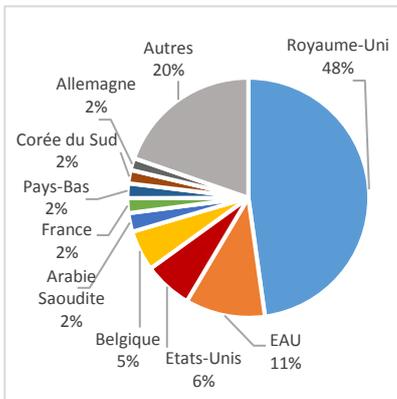
En 2015/16, les flux nets d’IDE ont atteint 6,8 Mds \$ (2% du PIB), contre 6,4 Mds \$ l’année précédente (1,9% du PIB). Si l’évolution des IDE nets reste positive (+7,2%), elle est néanmoins en fort ralentissement par rapport à l’année précédente (+52,7%) du fait de la stagnation des flux entrants (-0,9% à 12,4 Mds \$), contrebalancée par la diminution des flux sortants (-9% à 5,6 Mds \$). On notera néanmoins que les IDE entrants sont restés élevés, à un niveau comparable à celui enregistré avant la révolution (12,8 Mds \$ en 2008/09).

En 2015/16, l’Union Européenne conforte sa position de premier investisseur en Egypte avec des IDE entrants en forte augmentation (+21% à 7,9 Mds \$). Cette progression est essentiellement due à la hausse des investissements en provenance du Royaume-Uni (+ 19% à 5,9 Mds \$) et reflète le dynamisme des entreprises britanniques du secteur gazier et pétrolier (BP, BG, Shell) qui ont accéléré leurs activités d’exploration. Le Royaume Uni demeure ainsi le 1^{er} investisseur européen, loin devant la Belgique (+2% à 678 M \$), la France



Lettre économique d’Egypte n°66 – Novembre 2016 © DG Trésor

Origine des IDE en 2015/16



Les dix principaux investisseurs en 2015/16 (flux entrants en M \$)

Royaume-Uni	5943,5
Emirats Arabes Unis (EAU)	1328,7
Etats-Unis	806,7
Belgique	678,2
Arabie Saoudite	313
France	249,2
Pays-Bas	245,6
Corée du Sud	224,1
Allemagne	200,8
Qatar	194,8

Sources: Banque Centrale, calculs du SE

(+8% à 249 M \$), les Pays-Bas (+35% à 246 M \$) et l’Allemagne (+6% à 201 M \$). **La France se classe cette année au 6^{ème} rang général des investisseurs étrangers en Egypte (+1 place).** En outre, le stock d’IDE français s’élèverait, d’après les douanes françaises, à 3,6 Mds € en 2015 (+17% en g.a).

Malgré des flux en baisse (-15% à 2,3 Mds \$), les pays arabes se maintiennent au second rang des investisseurs. **L’année 2015/16 est marquée par une chute des IDE en provenance d’Arabie Saoudite (-52% à 313 M \$) et du Koweït (-44% à 132,5 M \$),** partiellement compensée par la hausse de ceux en provenance du Qatar (x2 à 195 M \$) et du Bahreïn (+21% à 165 M \$). Avec des flux en légère diminution (-4% à 1,3 Mds \$), les Emirats-Arabs Unis restent de loin le premier investisseur arabe en Egypte.

Les flux en provenance des « autres pays » (hors Etats-Unis) sont en augmentation (+20% à 1,5 Mds \$). Cette évolution est principalement soutenue par **la hausse des flux en provenance de la Corée du Sud (+37% à 224 M \$) et de la Chine (x2 à 119 M \$).** On note d’ailleurs que **les flux d’investissement issus des principaux pays asiatiques sont tous en augmentation** et que leur montant cumulé atteint 465 M \$ (+64%), un montant néanmoins encore très modeste en comparaison avec le poids de ces pays dans l’économie mondiale.

Enfin, l’année qui vient de s’écouler est marquée par **une forte chute des investissements en provenance des Etats-Unis**, passés de 2,1 Mds \$ en 2014/15 à 0,8 Mds \$ en 2015/16 (-64%). Cette évolution est probablement due au ralentissement des investissements des entreprises pétrolières américaines.

Malgré plusieurs facteurs défavorables (difficultés économiques baisse du cours des matières premières, dette de l’Etat vis-à-vis des compagnies pétrolières), **les perspectives en termes d’IDE sont positives.** D’après le Financial Times, **l’Egypte aurait été, en 2015, la 1^{ère} destination en Afrique en termes de montant des investissements (14,5 Mds \$³)** et la 4^{ème} en termes du nombre de projets (59 projets, +13% en g.a). **D’après la CNUCED, elle devrait être, avec le Maroc, la destination la plus attractive d’Afrique en 2016.**

Le Conseil suprême pour les Investissements, un organe récemment formé et présidé par le président Sissi, a approuvé en octobre 17 mesures pour catalyser cette dynamique. De surcroît, le gouvernement étudie une nouvelle loi sur l’investissement. Cette dernière comportera notamment des dispositions pour limiter les retards dans l’allocation des parcelles de terrain et pour réduire le temps nécessaire à l’émission des licences de production. D’après la General Authority For Investment (GAFI), **l’Egypte viserait ainsi 10 Mds \$ de flux nets d’IDE en 2016/17**, un objectif en phase avec les prévisions du FMI (9,4 Mds \$).

³ Contrairement à la Banque Centrale qui n’enregistre que les projets effectivement réalisés, les bases de données publiées par le Financial Times répertorient également les projets annoncés au cours de l’année, d’où un montant des investissements largement supérieur.



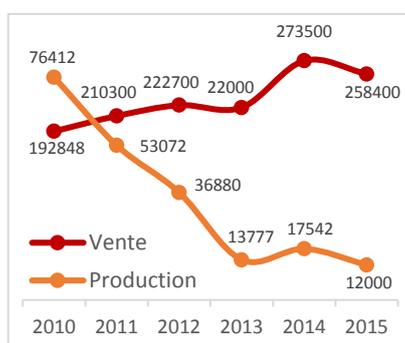
Politique sectorielle

L'Égypte souhaite développer son industrie automobile

Ludovic Haren

ludovic.haren@dgtresor.gouv.fr

Evolution des ventes et de la production de voitures particulières (en nombre d'unités)



Source : OICA

Evolution des importations de voitures particulières (en M \$)



Source : Banque Centrale

L'Égypte a importé pour 15 Mds \$ de véhicules particuliers en 2015/16. **Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Tarek Kabil, souhaite réduire ces importations** et a confirmé la volonté du gouvernement égyptien de développer l'assemblage automobile local en attirant des investisseurs et en portant la part locale des composants dans les véhicules assemblés de 45,5% à 60% d'ici 8 ans.

Une directive pour créer un cadre favorable aux constructeurs automobiles s'implantant en Égypte va être soumise au parlement prochainement. Elle a fait l'objet d'une consultation auprès des constructeurs automobiles déjà présents en Égypte. Le ministre a par ailleurs annoncé la création d'un comité associant les constructeurs qui sera chargé d'élaborer les décrets d'application de la future loi. Ce comité devra notamment définir les normes qui seront appliquées à la fabrication automobile. Le ministre a aussi indiqué que des conditions spéciales seraient accordées aux industries qui s'établiraient dans la zone économique spéciale du Canal de Suez. Un programme de formation professionnelle spécifique au secteur sera également mis en place.

Cette volonté de relancer la production locale survient à un moment où le marché automobile égyptien est en difficulté. En 2015, les ventes de véhicules particuliers avaient régressé de 6% d'après l'Organisation Internationale des Constructeurs Automobiles (OICA). La chute s'est poursuivie en 2016 : les ventes au premier semestre sont en baisse de 20% par rapport au premier semestre de 2015. *L'Egyptian Automotive Council* prévoit une diminution des ventes de véhicules neufs de 38% entre 2015 et 2016.

La hausse du prix des véhicules est la principale cause de la chute des ventes. D'après le CAPMAS, le prix d'achat des véhicules aurait ainsi augmenté de plus de 34% entre octobre 2015 et octobre 2016. **Cette progression est principalement le fait de la pénurie de devises** qui s'est soldée non seulement par le renchérissement du dollar sur le marché parallèle et donc par l'augmentation des coûts d'importations (véhicules neufs, pièces détachées) mais également par les mesures de la Banque Centrale pour limiter les achats de véhicules assemblés à l'étranger. De surcroît, ces contraintes ont favorisé **l'accumulation de stocks et la pratique de la surfacturation⁴** de la part des concessionnaires.

L'introduction de la TVA a, quant à elle, un impact différencié selon les modèles et selon le pays d'assemblage. La TVA sur les véhicules inférieurs à 1600CC est de 13%, à laquelle s'ajoute une *table tax* d'environ 1%, soit au total moins que la taxe sur la vente de 15%, qui vient d'être supprimée. Les véhicules entre 1600CC et 2000CC sont par contre soumis à une TVA de 15%. En ce qui concerne les véhicules de plus de 2000CC la TVA s'élève à 30% s'ils sont importés mais reste à 15% pour ceux assemblés en Égypte.

Enfin, **la dévaluation et le flottement de la livre égyptienne devraient se traduire par une augmentation des prix de vente** du fait de l'augmentation des droits de douanes, qui, indexés sur le taux de change LE/\$, ont désormais doublé. Une baisse de ces prix peut néanmoins être envisagée à moyen-terme puisque la disponibilité des devises étrangères permettrait d'éviter la pratique de la surfacturation.

⁴ La surfacturation (*overpricing*) est une pratique des concessionnaires automobiles visant à fixer un prix de vente supérieur au prix officiel communiqué par les constructeurs afin de se protéger contre les pertes de change.



Brèves et indicateurs

Brèves économiques

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

- D'après le Ministère de la Planification, **la croissance du PIB en volume s'est élevée à 4,3% au cours de l'année fiscale 2015/16**, contre 4,4% en 2014/15.

- L'indice PMI s'est établi à 42,0 au mois d'octobre 2016, contre 46,3 au mois précédent. Ce score marque **un treizième mois consécutif de dégradation de l'activité dans le secteur privé hors hydrocarbures**.

- Le déficit public est passé de 11,5% du PIB au cours de l'année fiscale 2014/2015 à **12,2% du PIB au cours de l'année fiscale 2015/2016**.

- Calculée en termes bruts, la dette domestique serait passée de 2 116 Mds LE (soit 86,5% du PIB) à la fin du mois de juin 2015 à **2 620 Mds LE (soit 94,5% du PIB) à la fin du mois de juin 2016**.

- D'après la Banque Centrale, la dette extérieure brute est passée de 48,06 Mds \$ (14,5% du PIB) à la fin du mois de juin 2015 à **55,76 Mds \$ (15,5% du PIB) à la fin du mois de juin 2016**.

- **Le nombre des touristes et celui des nuitées touristiques ont baissé respectivement de 42,7% et de 61,2%** entre les trois premiers mois de l'année fiscale 2015/2016 et les trois premiers mois de l'année fiscale 2016/2017.

- Conformément au programme FMI, **le prix des carburants a été augmenté** de 30,5% pour ce qui concerne le gazole, de 34,6% pour ce qui concerne l'octane 92, de 45,5% pour ce qui concerne le GNV et de 46,8% pour ce qui concerne l'octane 80.


Brèves et indicateurs
Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Avril-Juin 2015	Juil-Sept 2015	Oct-Dec 2015	Jan-Mars 2016	Avril-Juin 2016
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché		3,3	5,1	3,8	3,6	4,5
Comptes externes en Mds USD	Solde commercial	-9,5	-9,9	-9,6	-9,9	-8,3
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,2	-1,1	-1,2	-0,6	-0,8
	Balance des services	0,8	1,7	0,5	0,2	0,2
	<i>Revenus du tourisme</i>	1,9	1,7	1	0,6	0,5
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,3	1,4	1,3	1,2	1,2
	Transferts privés (nets)	4,9	4,3	4	4,1	4,4
	Compte courant	-3,8	-3,9	-5	-5,5	-4,2
	Compte de capital et financier	11,3	1,5	4,2	8,2	5,9
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,3	1,4	1,7	2,8	1
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	1,4	-1,4	-0,2	0,08	0,2
	Balance des paiements	4,8	-3,7	0,3	-0,2	0,8
Indicateurs mensuels 2016		Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	14,0	14,0	15,5	14,1	13,6
	Inflation sous-jacente	12,4	12,3	13,3	13,9	15,7
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	11,75	11,75	11,75	11,75	11,75
	Taux de refinancement	11,75	12,75	12,75	12,75	12,75
Taux de change moyenne mensuelle	LE pour 1EUR	9,98	9,83	9,95	9,95	9,80
	LE pour 1USD	8,88	8,88	8,88	8,88	8,88
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		17,55	15,54	16,56	19,59	19,04

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Laurent Boulan, Ludovic Haren

Revue par : Guilhem Roger, Jérôme Baconin

Version du 20/11/2016